

# VILLE DE PONTARLIER

REGION DE FRANCHE-COMTE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER  
CANTON DE PONTARLIER

## Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

**Objet : JUSTICE ET POLICE – Circulation – Réglementation de la circulation, rue de la Libération, à compter du Lundi 21 août 2017.**

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2273-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU les travaux de terrassement et de pose d'un regard de comptage pour le réseau d'eau potable, réalisés par l'entreprise MESNIER, au 24 rue de la Libération, à compter du lundi 21 août 2017,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de ses concitoyens et la commodité de la circulation,

### **ARRETE**

#### **ARTICLE 1 – Réglementation de la circulation**

**A compter du lundi 21 août 2017, 7 h 30 et jusqu'à la fin des travaux, la circulation sera réglementée :**

- rue de la Libération : à hauteur du chantier.

La circulation se fera sur une seule voie, avec priorité aux véhicules dont la voie est restée libre.

#### **ARTICLE 2 -**

Les panneaux de signalisation de chantier qui découlent du présent arrêté seront mis en place par l'entreprise MESNIER.

#### **ARTICLE 3 -**

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

1 ex. Arrêté du Maire  
1 ex. Police Municipale  
1 ex. Police  
1 ex. SDIS  
1 ex. Entreprise MESNIER  
1 ex. DITE  
1 ex. Pôle Citoyenneté

PONTARLIER, le 14 Août 2017

Pour le Maire et par délégation,  
Le Premier Adjoint,

Marie-Claude MASSON

